

Projet pour la chèvre Corse

Project for the corsica goat

S. HUGOT (1), R. BOUCHE (2), J.-P. CHOISIS (2), J.-P. SIGWALD (3)

(1) Syndicat caprin du Gard, 19, rue Florian, 30100 ALES

(2) INRA, Laboratoire de Recherches sur le Développement de l'Élevage, Quartier Grossetti, BP 8, 20250 CORTE

(3) Institut de l'Élevage- DGICP- 149 rue de Bercy, 75595 PARIS cedex 12

L'élevage caprin Corse se trouve dans une période de restructuration importante. Il doit en effet, faire face :

- à l'évolution, voire l'éclatement de la société pastorale ;
- à une diminution importante de l'effectif, environ 40 000 chèvres sur les deux départements ;
- à une exigence de marché devant aussi satisfaire les normes européennes .

Dans cet environnement en pleine mutation, quelle forme d'organisation collective peut être proposée à la filière caprine ?

Un des thèmes de mobilisation induit par l'AOC Brocciu est la reconnaissance et l'amélioration de la race corse.

Quels sont les outils adaptés et les moyens nécessaires à un programme servant cet objectif ?

I - CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLEVAGE CAPRIN CORSE

Dans les deux départements, la taille des élevages varie de 60 à 300 chèvres ; ces élevages ont une conduite de type pastoral induisant un lien fort entre le troupeau et la potentialité du territoire.

1. LES CARACTÉRISTIQUES D'UN CYCLE DE PRODUCTION CAPRINE CORSE SE RÉSUMANT COMME SUIVIT :

- a) 1^{re} période de mise bas (animaux précoce) novembre, qui correspond à la fin de la transhumance :
 - allaitement des chevreaux destinés à l'abattage ;
 - démarrage de la traite : décembre-janvier.
- b) 2^e période de mises bas (animaux tardifs) janvier-février :
 - allaitement des chevrettes de renouvellement, sevrage en avril.
- c) La reproduction des troupeaux se répartit sur deux périodes - printemps et automne, et se caractérise par des taux de fertilité faible (50 %), tolérés par l'éleveur qui laisse « au repos » en permanence une partie de ses animaux.

2. LES MOYENNES DE PERFORMANCES

L'application du règlement de contrôle laitier modifié, a permis au cours des trois dernières années d'estimer les productions laitières pour 6 600 lactations.

	1994	1995	1996
Production Lait (kg)	146	163	143
Durée (Jours)	130	167	152
TP (%o g/kg)	32.4	32.4	32.8
TB (%o g/kg)	48.8	48.8	50.7

La mise en place d'un contrôle laitier officiel adapté, prenant en compte les pratiques d'élevages : allaitement, avait pour finalité essentielle d'avoir une estimation objective des performances laitières, et a été accompagné de l'identification des animaux, et de la connaissance de la filiation maternelle.

Dans le même souci de caractériser le cheptel, l'analyse des fréquences alléliques de la caséine $\alpha S1$ a été établie sur 252 animaux.

Allèle F	59 %
Allèle A, B, C	34 %
Allèle E	7%

L'allèle F présente l'avantage de préserver le goût, il conviendrait de procréer des animaux hétérozygotes A-F.

II - PROPOSITION D'ORGANISATION D'UN PROGRAMME COLLECTIF

En tenant compte des pratiques d'élevage -période d'allaitement, lutte en liberté- l'initialisation d'un programme collectif aurait comme objectif de mieux structurer les voies mère-fille et mère-fils.

- compléter une identification individuelle des animaux des cheptels concernés par un programme collectif ;
- confirmer des points forts d'un standard de la race ;
- identifier après repérage sur les caractères variants caséines, les mères à chevrettes ;
- assouplir les règles du contrôle laitier :
 - contrôle quantitatif sur les adultes jusqu'à 3 ans,
 - contrôle qualitatif des primipares,
- assurer la procréation des jeunes mâles : qualification des femelles assurant le renouvellement et repérage des mâles connus sur ascendance maternelle ;
- diffusion des jeunes mâles sur les troupeaux participant au programme.

CONCLUSION

Les conditions de mutation de l'élevage, l'identification des contraintes pastorales doivent être relayées par une organisation forte sur les éléments clés :

- identification des mères, support de renouvellement ;
 - typage caséine de ces femelles ;
 - accouplements, suivi de ces femelles.
- Adaptation des modalités de contrôle : type de femelle, contrôle de carrière limité :
- intégration dans la conduite du troupeau.